

L'ACTION CLÉ 1

PROJETS DE MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez offrir à vos élèves une rencontre avec des pairs en Europe pour travailler sur une thématique commune ? Vous voulez former les personnels de l'établissement à une pédagogie innovante ? Vous souhaitez organiser des stages en entreprises à l'étranger ? Vous êtes sollicités par des familles qui veulent faire partir leur enfant pour une expérience de scolarité en Europe ?

Toutes ces activités sont possibles dans le cadre d'un projet de mobilité Erasmus+ - action clé 1 !

C'EST QUOI ?

L'action clé 1 vise à soutenir les établissements scolaires et les autres organisations liées à l'enseignement scolaire qui souhaitent organiser des activités de mobilité à des fins de formation pour les élèves, les enseignants, les chefs d'établissement et les autres membres du personnel.

Les projets sont menés par l'organisation candidate, par exemple une école, qui envoie des participants dans une organisation d'accueil à l'étranger. Cette action poursuit deux objectifs importants : bénéficier directement aux personnels et aux élèves qui partent en mobilité. Aussi, elle contribue au rayonnement des établissements d'enseignement, favorise la coopération transfrontalière et améliore la qualité de l'enseignement et de la formation.

POUR QUI ?

On distingue dans le programme Erasmus+ deux catégories de personnes qui peuvent bénéficier de ces projets : les apprenants et les personnels.

Les apprenants : pour les acteurs du champ scolaire, il s'agit de tous les élèves, de la maternelle à la terminale (Secteur Scolaire), les élèves de la voie professionnelle et les apprentis (secteur Enseignement et Formation Professionnels - EFP) et les étudiants post-bac (Secteur Enseignement Supérieur).

Les personnels : il s'agit de toute la communauté éducative : enseignants, personnels de direction, de santé et de vie scolaire, personnels administratifs et techniques des établissements, intervenants sur le temps scolaire et périscolaire, mais aussi les personnels des autorités académiques ou des collectivités qui s'impliquent dans le projet éducatif du territoire, etc.

POUR FAIRE QUOI ?

Il existe différents types d'activités possibles dans un projet de mobilité. Les activités sont définies par type de public (apprenants ou personnels) et par secteur éducatif. Chaque projet de mobilité peut comprendre différentes activités, ce qui vous permet d'être créatif en combinant différentes formules !

Toutes ces activités doivent avoir lieu à l'étranger : dans les 33 pays participants au programme Erasmus+ (et exceptionnellement au-delà pour les projets émergeant sur le secteur de l'EFP et le secteur de l'enseignement supérieur). Voir fiche [La dimension internationale dans Erasmus+](#).

Pour les **personnels**, quel que soit le secteur éducatif, il est possible de partir pour :

Observer des pratiques :
les membres du personnel peuvent vivre une expérience de formation en suivant le travail quotidien de leurs pairs dans une organisation d'accueil (établissement scolaire, organisme de formation, etc.)

Enseigner : les enseignants peuvent passer un certain temps à l'étranger à enseigner, à apprendre par la pratique, à découvrir un autre système éducatif, d'autres méthodes, d'autres programmes et modes d'évaluation et ainsi élargir leur vision de l'Education en Europe.

Suivre un cours ou une formation : les membres du personnel peuvent suivre des cours ou des formations à l'étranger pour développer leurs compétences et leurs connaissances, puis les appliquer dans leur établissement d'origine.

Pour les **apprenants**, les activités varient selon le secteur éducatif :

SECTEUR SCOLAIRE	SECTEUR EFP	SECTEUR SUP
<p>Mobilité de groupe : une classe ou un groupe d'élèves et les accompagnateurs, peuvent participer à un court séjour de travail et d'échanges avec d'autres élèves dans un établissement scolaire d'accueil partenaire en Europe. Durée : de 2 à 30 jours</p> <p>Des exemples : Pièce de théâtre, rallye de maths, fresque, projet autour du sport, exposition pour lutter contre la désinformation, mini-documentaire autour des gestes écoresponsables à l'école ou encore olympiades pour favoriser l'inclusion par le sport, les possibilités sont nombreuses ! Cette rencontre d'élèves issus de pays différents peut également avoir lieu au siège d'une des institutions de l'UE si le thème du projet s'y prête.</p>	<p>Nouveau ! Mobilité de groupe : une classe ou un groupe d'élèves et les accompagnateurs, peuvent participer à un court séjour de travail et d'échanges avec d'autres élèves dans un établissement d'accueil partenaire en Europe. Durée : de 2 à 30 jours</p> <p>Participation à des concours de métiers : les élèves candidats et le personnel qui les accompagne peuvent bénéficier d'une aide pour participer à des concours de métiers à l'étranger. Il doit s'agir d'une compétition réunissant plusieurs pays, avec une vraie mise en situation professionnelle. Durée : de 1 à 10 jours</p> <p>Des exemples : L'occasion de financer l'envoi d'une équipe de votre établissement aux Worldskills ou aux Abilympics !</p>	<p>Période d'études à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire : Cette période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études suivi par l'étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme de n'importe quel cycle d'études. Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. Ce genre de séjour crée des synergies entre les expériences académique et professionnelle à l'étranger.</p> <p>Période de stage à l'étranger : dans une entreprise, un institut de recherche, un laboratoire, une organisation ou tout autre lieu de travail pertinent. Les stages à l'étranger permettent de bénéficier d'un soutien s'ils sont effectués pendant les études, indépendamment du cycle d'études concerné. Durée : de 2 mois à 12 mois</p>
<p>Mobilité individuelle d'élève à des fins d'apprentissage (courte de 10 à 29 jours ou longue de 30 à 365 jours) : des élèves peuvent partir à l'étranger individuellement pour réaliser une période de scolarité dans une école d'accueil, ou effectuer un stage dans une entreprise, ONG...</p> <p>L'objectif est de leur permettre de découvrir un autre système éducatif, développer les compétences psychosociales et bien sûr linguistiques. Cette mobilité est encadrée grâce à un contrat pédagogique, et depuis la rentrée 2022, une expérience de mobilité d'étude réalisée au lycée est reconnue dans le parcours scolaire de l'élève et peut donner lieu à une mention au BAC. Voir fiche : Mener un projet dans le 2nd degré.</p>	<p>Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage (courte de 10 à 89 jours ou longue de 90 à 365 jours) : pour réaliser une période de formation au sein d'un organisme d'EFP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFP ou sur le marché de travail). Cette période de formation doit nécessairement comporter une importante mise en situation professionnelle.</p>	<p>Mobilité hybride : Toute période d'études ou de stage à l'étranger, peu importe la durée, peut prendre la forme d'une activité de mobilité hybride. La mobilité hybride désigne une mobilité physique combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. L'hybridation de la mobilité permet notamment de réduire la durée minimale de mobilité, ce qui la rend plus accessible pour les étudiants de cycle court notamment. Durée : de 5 à 30 jours</p>

Mobilités vers l'international !

Sous certaines conditions, des mobilités de personnels et d'apprenants des secteurs EFP et SUP peuvent avoir lieu au-delà des pays du programme Erasmus+.

Voir la fiche [La dimension internationale dans Erasmus+.](#)

Des invités spéciaux Erasmus+ dans votre établissement !

Au delà de faire partir les élèves et les personnels en mobilité, il est également possible de financer la venue d'Européens chez vous.

→ **des experts** : enseignants expérimentés, pédagogues reconnus, décideurs politiques, formateurs et autres professionnels venant de l'étranger et possédant une expertise dont vous souhaitez faire profiter l'équipe éducative, les élèves et les familles.

→ **de futurs enseignants** inscrits dans un cursus de formation initiale à l'étranger afin de réaliser leur stage dans votre établissement scolaire (leur bourse principale sera octroyée par leur université d'envoi ; vous percevrez le forfait «organisation»).

Les détails de ces activités (attendus, lieux éligibles, etc.) sont expliqués chaque année dans le Guide du Programme Erasmus+.

Toutes les mobilités peuvent également être associées à des activités collaboratives à distance. Pensez notamment à la plateforme numérique européenne eTwinning, la communauté des enseignants en Europe ! (Voir la fiche [eTwinning](#))

POURQUOI ?

Avec un projet de mobilité, vous permettez à **vos élèves** de développer de nouvelles connaissances et compétences, d'apprendre autrement, de renforcer leur motivation... En langues bien sûr, mais pas seulement : tolérance, confiance en soi, autonomie, compétences professionnelles, etc. Et pour **les personnels**, les bénéfices sont également nombreux : découverte de nouvelles pratiques pédagogiques, formation continue, motivation à travailler en équipe et en mode projet etc.

Aussi, ces projets ont des impacts positifs sur l'établissement. On observe souvent que les projets Erasmus+ influent positivement sur le climat scolaire, sur la motivation des équipes et des élèves, et sur l'attractivité de l'établissement.

Découvrez les impacts des projets Erasmus+ dans le guide [Diffusion et impact dans les projets scolaires Erasmus+](#)

QUELS FINANCEMENTS ?

- **Frais de voyage** : forfait selon la distance parcourue + forfait supplémentaire pour l'utilisation de transports durables
- **Frais de séjour** : forfait selon le pays d'accueil de la mobilité et de la durée du séjour, qui sert à couvrir l'hébergement, les repas, transports en commun sur place...
- **Frais d'organisation** : forfait variable selon les mobilités obtenues pour soutenir l'établissement et l'aider à la mise en œuvre des activités du projet
- **Soutien pour l'inclusion des organisations** : forfaits pour encourager les établissements à inclure au projet les personnes ayant moins d'opportunité.
- **Soutien pour l'inclusion des participants avec moins d'opportunités** : prise en charge au réel des coûts liés à la participation de personnes en situation de handicap ou en affection longue durée.
- **Soutien linguistique** : selon les mobilités, mise à disposition d'une formation en ligne ou d'un forfait financier pour préparer les participants aux mobilités.
- **Visites préparatoires** : 1 à 3 forfaits pour permettre aux personnels de se rendre sur le lieu des futures mobilités d'élèves pour définir le programme pédagogique, affiner les aspects logistiques, etc.
- **Cours et formation** : forfait journalier pour participer aux frais d'inscription aux cours ou aux formations payantes pour les personnels.

COMMENT SE LANCER ?

Pour financer des mobilités d'élèves et/ou de personnels, il faut d'abord déposer un projet pour l'établissement ou pour un groupe d'établissements ou bien rejoindre un projet déjà en cours. Ces projets doivent répondre à un appel à candidature qui a lieu chaque année à une date fixée par la Commission européenne. Il faut donc anticiper !

Deux types de projets existent :

→ Les projets de mobilité accrédités (AC/KA 121), qui nécessitent d'avoir obtenu au préalable une accréditation (AC/KA 120), valable jusqu'en 2027.

→ Les projets de mobilité non accrédités, dits « projets de mobilité de courte durée » (AC/KA 122). Il s'agit de petits projets qui durent de six à dix-huit mois et permettent d'organiser une trentaine de mobilités. Ils constituent la meilleure option pour les organisations qui débutent dans les projets Erasmus+, ainsi que pour celles qui ne souhaitent organiser qu'un nombre restreint de mobilités.

Les activités de mobilités pour les personnels et les élèves sont sensiblement les mêmes, quel que soit le projet déposé et financé (AC/KA 121 et AC/KA 122).



A retenir

Grâce à l'accréditation vous pouvez mettre en oeuvre de façon pérenne l'ouverture européenne de votre projet d'établissement.

L'accréditation garantit d'obtenir des fonds de manière simplifiée, chaque année, jusqu'en 2027. Pas de limite sur le nombre de mobilités (contrairement aux projets de courte durée, qui permettent d'organiser au maximum 30 mobilités par projet).

La démarche : plusieurs projets pédagogiques dans un même projet de mobilité !

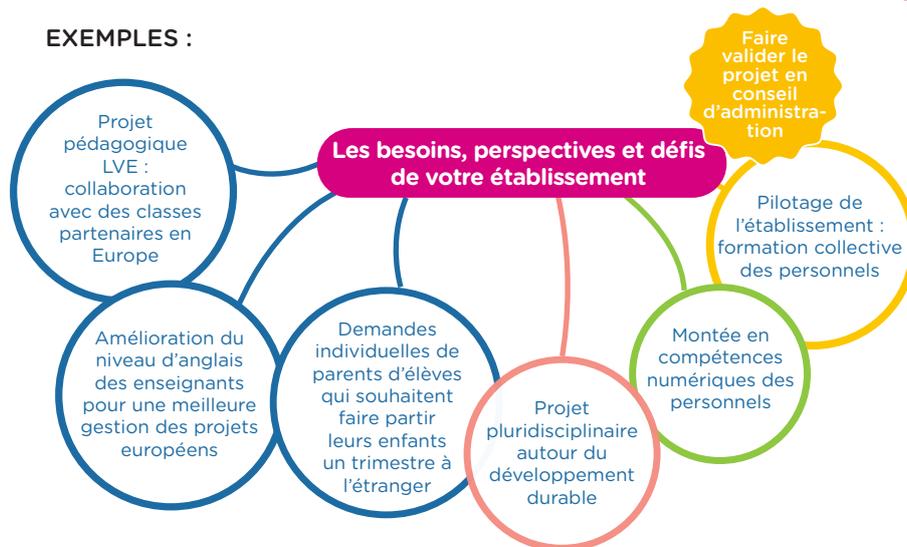
Un projet de mobilité, qu'il soit accrédité ou de courte durée, est un projet d'établissement qui implique un suivi pédagogique mais aussi administratif et financier. Il faut donc au préalable constituer une **équipe de pilotage** pour rédiger, coordonner le projet, et faire le recensement des besoins en mobilités de votre structure. Un même projet pourra par exemple prévoir des mobilités de groupes d'élèves, des mobilités individuelles mais aussi toutes les mobilités de personnels souhaitées.

L'ACCREDITATION ERASMUS+

Comment une « accréditation Erasmus+ » peut-elle répondre à vos défis et s'inscrire dans votre projet d'établissement ?



EXEMPLES :



1

L'accréditation peut vous permettre de répondre à ces besoins et défis. Pour cela, à vous d'élaborer un plan Erasmus+ qui comprendra des objectifs et des activités.



PLAN ERASMUS+

EXEMPLE DE L'OBJECTIF 1 : →

Améliorer l'apprentissage des langues des élèves et des personnels

Des activités Erasmus+ élèves et personnels viennent répondre à ces objectifs



3

ET SI VOUS VOUS LANCIEZ À PLUSIEURS ?

Un projet Erasmus+ peut être coordonné par un établissement scolaire (collège, lycée, etc.) au bénéfice de plusieurs autres établissements. Par exemple, un projet déposé par un collège avec les écoles de son secteur permettrait de travailler la liaison école-collège : organiser des mobilités conjointes de personnels, assurer la continuité des mobilités pour les élèves durant leur parcours scolaire etc. Un lycée des métiers pourrait porter le projet de mobilité de plusieurs lycées professionnels et de SEGPA pour favoriser les projets et mobilités entre spécialités. Pensez également à faire appel à votre commune, département ou région : de plus en plus de collectivités territoriales coordonnent des projets Erasmus+ au bénéfice des établissements scolaires de leur territoire. Cela crée une véritable dynamique d'ouverture à l'international sur le territoire et simplifie la gestion administrative et financière pour les établissements.

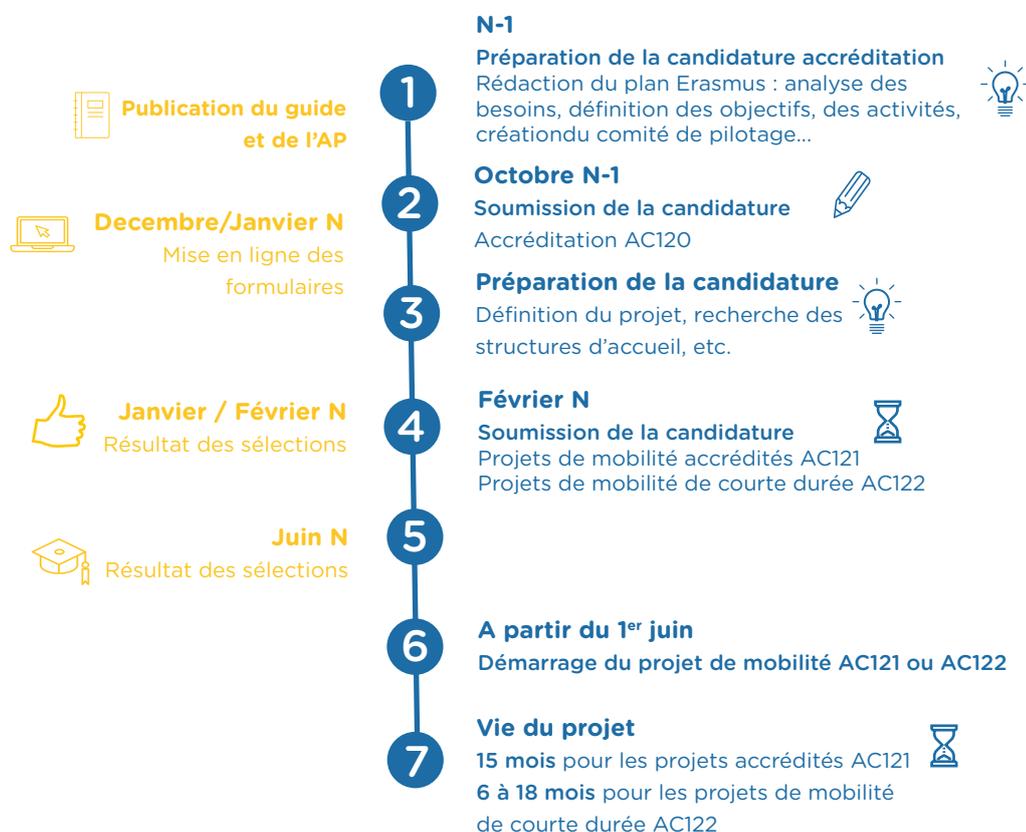
QU'EN EST-IL DES ÉCHANGES BILATÉRAUX ?

Il peut être très intéressant de mettre en place des échanges bilatéraux avec vos partenaires à l'étranger ! Grâce à votre projet de mobilité, vous pourrez envoyer vos élèves chez vos partenaires, mais pour assurer la réciprocité et que vos partenaires viennent dans votre établissement, c'est à eux de déposer leur propre projet de mobilité auprès de leur Agence nationale Erasmus+ (AC/KA 121, ou AC/KA 122).

PAS ENCORE PRÊT À CANDIDATER ?

D'autres moyens de participation s'offrent à vous ! Vous pouvez :

- rejoindre un consortium de mobilité créé par une organisation coordinatrice accréditée sur votre territoire. Renseignez-vous auprès de la DRAREIC de votre académie.
- devenir une «organisation d'accueil» pour recevoir des participants étrangers (personnels-élèves) ayant un projet de mobilité : des collègues qui voudraient venir observer des pratiques en France, accueillir un futur enseignant, des classes d'élèves, etc.



Exemples de projets

Projet de mobilité de courte durée (AC/KA 122) :

- L'association **Les Genêts d'Or**, active dans le secteur social et médico-social, a pour objectif la reconnaissance, l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap. Pendant un an, le projet de mobilité a cherché à développer les pratiques d'inclusion en milieu scolaire par des stages d'observation qui ont permis la découverte de pratiques innovantes au sein de trois établissements luxembourgeois spécialisés dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'objectif était d'intégrer ces nouvelles pratiques et de mettre en œuvre des méthodes innovantes pour une meilleure ouverture d'esprit, une plus grande acceptation, une collaboration plus étroite avec le système éducatif ordinaire, un décroisement et une posture réflexive sur l'éducation inclusive en général. Ainsi neuf membres de l'association sont partis se former au Luxembourg en observant des pratiques dans trois structures luxembourgeoises.



Accréditation pour un établissement (AC/KA 120) :

- **L'école maternelle Paul Bert**, basée à Bordeaux (33), se compose de 4 classes et accueille des élèves aux profils très hétérogènes. Pour ouvrir l'école de manière pérenne à l'Europe, l'équipe pédagogique a obtenu une accréditation pour la mobilité. L'école compte ainsi répondre à divers objectifs qui concernent à la fois les personnels et les élèves (montée en compétences linguistiques des élèves et de l'équipe éducative, développement de l'ouverture culturelle et du sentiment de citoyenneté européenne, innovation pédagogique par l'apprentissage par et au numérique etc.). Pour atteindre ces objectifs, l'école prévoit à la fois des mobilités pour ses personnels et ses élèves. Il est ainsi prévu que 12 personnels (enseignantes, AESH, psychologue scolaire) partent se former, mais aussi que des experts viennent dispenser des formations au sein de l'école. Pour les élèves, il est prévu que tous les élèves de grande section (soit une trentaine d'élèves), quel que soit leur profil, partent en groupe rencontrer une autre classe partenaire en Europe chaque année.

Accréditation en consortium pour un groupe d'établissements (AC/KA 120) :



- **Le collège Miriam Makeba**, basé à Lille (59), expérimenté dans le programme Erasmus+, s'est positionné comme coordinateur d'un consortium pour faciliter la participation de deux écoles élémentaires de son bassin d'éducation. Les trois établissements appartiennent au même réseau d'éducation prioritaire, souffrent des mêmes difficultés liées au territoire et accueillent des élèves de milieux défavorisés. C'est ce contexte commun qui s'est traduit en objectifs dans le plan Erasmus+ : développer l'ouverture au monde et à la culture, développer les compétences en langues étrangères, favoriser l'innovation pédagogique et la qualité de l'enseignement. L'accréditation prévoit aussi de répondre aux priorités du programme, notamment à celle de l'inclusion (le public visé est défavorisé), le développement durable (les trois établissements ont le label E3D), et l'éducation par le numérique avec l'utilisation d'eTwinning tout au long du projet. Dès la première année, ce sont près de 200 élèves qui sont partis en groupe et une dizaine de personnels qui sont partis suivre des cours et observer des pratiques.